

OBJET : INFORMATIQUE

Modification du Groupement Fermé d'Utilisateurs des écoles du 1^{er} degré - Demande de financement.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Un Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU) est un ensemble de personnes physiques ou morales qui utilisent un réseau ou un service de communications électroniques dans un cadre privé, limité à ce groupe, et non ouvert au public.

La Commune a engagé une démarche ambitieuse de transformation numérique de ses établissements scolaires dans le cadre des opérations « Ecoles numériques » et « Écoles Très Haut Débit ». Ces opérations financées visaient à accompagner le déploiement des équipements numériques éducatifs, un espace numérique de travail et des services pédagogiques en ligne en dotant les écoles communales d'infrastructures de connectivité adaptées aux nouveaux usages.

À cette occasion, un GFU regroupant l'ensemble des écoles du premier degré de la Commune a été créé en 2021. Les établissements situés à proximité des infrastructures de collecte ont pu être raccordés au réseau fibre optique, notamment les écoles maternelles Antoinette CASTELLI et Pifano, les écoles élémentaires Joseph PIETRI et Marie et Toussaint MARCELLES. Les écoles primaires de Murateddu et Jean MICHELANGELI & Jean-Baptiste MARCHETTI, en raison de contraintes techniques et économiques liées à leur éloignement, ont été maintenus sur des solutions alternatives reposant sur des accès cuivre puis FTTH sécurisés par des équipements de filtrage locaux.

L'évolution des infrastructures numériques territoriales permet désormais d'envisager l'intégration complète de ces deux derniers établissements au sein du GFU historique.

Le projet consiste à raccorder les écoles primaires de Murateddu et Jean MICHELANGELI & Jean-Baptiste MARCHETTI au réseau fibre mutualisé des écoles communales par l'utilisation de fourreaux existants loués auprès d'opérateurs d'infrastructures.

Cette opération permettra :

- d'achever le déploiement du GFU « Écoles Très Haut Débit » ;
- d'homogénéiser le niveau de service numérique entre l'ensemble des établissements scolaires ;
- d'améliorer les performances et la qualité de service des accès Internet ;
- de simplifier l'administration du système d'information scolaire ;
- de renforcer la cybersécurité par la centralisation des fonctions de protection ;
- de réduire le coût total de possession en supprimant deux pare-feux locaux aujourd'hui nécessaires au maintien des accès indépendants.

Au terme du projet, l'ensemble des écoles du premier degré de la Commune bénéficiera d'une architecture réseau cohérente, mutualisée et administrée de manière centralisée.

Les dépenses prévisionnelles sont présentées ci-après :

DESIGNATION DES DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT EN EUROS
Dépenses d'investissement	
Travaux d'interconnexion de l'école primaire de Murateddu au GFU	24 200,00 €
Travaux d'interconnexion de l'école primaire Jean MICHELANGELO & Jean-Baptiste MARCHETTI au GFU	18 997,00 €
Montant total € HT des dépenses d'investissement	43 197,00 €
TVA à 10 %	4 319,70 €
Montant total € TTC des dépenses d'investissement (A)	47 516,70 €
Dépenses de fonctionnement	
Coût mensuel de la location des fourreaux école primaire de Murateddu	710,00 €
Coût mensuel de la location des fourreaux école primaire Jean MICHELANGELO & Jean-Baptiste MARCHETTI	410,00 €
Coût mensuel total	1 120,00 €
Montant total € HT location 12 mois	13 440,00 €
TVA à 20 %	2 688,00 €
Montant total € TTC des dépenses de fonctionnement (B)	16 128,00 €
Montant total € TTC des dépenses (A + B)	63 644,70 €

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-après :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT EN EUROS
Dépense subventionnable € HT		43 197,00 €
POE FEDER	60,00 %	25 918,20 €
Part communale	40,00 %	17 278,80 €
Dépense non subventionnable € HT		
Part communale	100,00 %	13 440,00 €
Montant TVA	10 % et 20 %	7 007,70 €
Part totale communale		37 726,50 €
Montant total € TTC		63 644,70 €

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-  d'approuver la modification du Groupement Fermé d'Utilisateurs des écoles du 1^{er} degré pour un montant prévisionnel de 64 100,00 € TTC.
-  d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessous :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT EN EUROS
Dépense subventionnable € HT		43 197,00 €
POE FEDER	60,00 %	25 918,20 €
Part communale	40,00 %	17 278,80 €
Dépense non subventionnable € HT		
Part communale	100,00 %	13 440,00 €
Montant TVA	10 % et 20 %	7 007,70 €
Part totale communale		37 726,50 €
Montant total € TTC		63 644,70 €

6.3

- ✚ d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.